

Département de la Moselle
Arrondissement de Sarrebourg

Séance n° 5-2023

COMMUNE DE NIDERVILLER

Conseillers élus : 15
en exercice : 14
Membres présents : 11
Membres absents : 3
Procurations : 2

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 27 juin 2023
à 19 heures**

Le Conseil Municipal de la commune de NIDERVILLER s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation du 22 juin 2023 sous la présidence de Madame Marie-Véronique BUSCHEL – Maire

Membres présents :

MM Fabien HENRY - Mathieu POIROT - Mmes Audrey FROEHLICH - Mylène FAUL – MM Gérard MICHEL - MM Philippe PIERRON - Frédéric SCHERRER - Damien GUENAIRE - Mmes Marine FRISSON - Marjorie ZIMMERMANN

Absents excusés : Mme Marie-Françoise CHIROL donne procuration à Mme Marjorie ZIMMERMANN ; M. Yannis BLAISE donne procuration à M. Frédéric SCHERRER

Absent : M Jonathan WEIBEL

Quorum :

Secrétaire de séance désignée par vote : Fabien HENRY
Désigné à l'unanimité

DCM n° 2023D2706-05

Objet : Implantation d'un distributeur automatique de pizzas fraîches

Madame la Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 20 janvier 2022 approuvée sous le N° 2022D2001-04 d'implanter un automate de distribution de pizzas fraîches et de signer une convention avec la société « Le comptoir d'EL FORNO »

Au cours de l'année 2022, la société n'a pas eu la possibilité d'installer l'automate.

Par ailleurs, l'activité a été reprise par la société API TECH, société par actions simplifiée, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nancy sous le numéro 451 972 483 distribuant des automates de pizzas sous l'appellation « Just Queen »

Madame la Maire précise qu'il est nécessaire de statuer à nouveau sur l'adoption d'un nouveau bail avec la nouvelle société.

Les termes du bail sont inchangés.

La commune percevra un loyer sur la base d'un bail commercial pour la mise à disposition de l'emplacement.

Après en avoir délibéré et consulté le bail, le Conseil Municipal décide d'établir un contrat de bail avec la société et donne également pouvoir à la Maire d'engager toute démarche et de signer le bail.

Département de la Moselle
Arrondissement de Sarrebourg

Séance n° 5-2023

COMMUNE DE NIDERVILLER

Pour extrait conforme, délibération notifiée et
rendue exécutoire, par transmission à la Sous-
Préfecture, le 27 juin 2023.

La Maire,
Marie Véronique BUSCHEL

